

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2022

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, C. VIRETTI, J. BLANC, S. VALLECALLE, C. SEBASTIANI, P. PEYTHIEUX, P. BRESSIER, A. BREMOND, J. ROCHE, O. DEVICHI, V. AGNES

Absents Excusés : R. FRANCESCHI a donné pouvoir à A. BREMOND

En présence de certains membres du Conseil Municipal Juniors (CMJ) : L. MORILHAT, C. BOUYOUD-VALLECALLE, L. ARNAUD, R. PIETRINI, Y. GANGLOFF

ORDRE DU JOUR :

➤ Approbation du compte rendu du 07 mars 2022.

1. Budget et présentation du CMJ
2. Travaux/ Voirie
3. Urbanisme
4. Projets
5. Vote des taux d'imposition
6. Renouvellement SEDEL
7. Convention de maintenance des Hydrants
8. Elections
9. Ressources Humaines
10. Commissions municipales et Extra-municipales
11. Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu du 07 mars 2022 à l'unanimité.

1. Budget et présentation du CMJ

➤ Un budget de 300€ est proposé au vote pour le CMJ.

La somme est allouée à l'unanimité.

➤ Le CMJ nous présente ses projets à savoir : une journée plantations le 8 mai à la suite de la cérémonie avec un piquenique tiré du sac zéro déchet, une journée olympiade fin août ou début septembre avec divers jeux, achat de brassard lumineux pour les collégiens afin de sécuriser leur trajet maison /bus, un concours photos...

➤ Proposition par les élus de les accompagner dans leurs diverses actions et de les accompagner dans la rédaction d'un article pour le prochain bulletin, et se rapprocher des petits jardins pour du prêt de matériel pour la journée du 8 mai ou des dons de plantes.

2. Travaux/ Voirie

➤ Un administré a fait une demande pour une modification de tracé d'une voie communale, après renseignements pris auprès de différents services, il n'y a pas besoin d'enquête publique. Un dossier technique établi par un géomètre expert doit être présenté au conseil municipal afin de délibérer sur la modification de la voie et adresser cette modification au service cadastral.

- Une 20aine de courriers a été adressé aux propriétaires des parcelles limitrophes des chemins et voies communales, une prochaine salve de recommandés sera adressé aux propriétaires du centre village afin de leur demander l'élagage de leurs haies et arbres dépassant et gênant ainsi le passage des véhicules et engins.
- Mr GASQUET Marc, riverain Du Chemin des Palons a été reçu en mairie pour lui demander d'enlever les plantations qui avaient été mise à l'époque de la construction de sa villa afin de permettre une circulation plus fluide suite à la construction du lotissement des Terrasses de Cabrières. Il n'y voit aucun inconvénient et se doutait bien qu'un jour la municipalité lui demanderait une remise en état.
- Le notaire s'occupant de la vente de la cave Grau est toujours en attente de notice explicative du géomètre.
- Le contrat d'avenir de Julien GENAY a été renouveler et augmenter à 35h/semaine.
- Pour cette année, il a été convenu avec Yoann RAINAUD de faire appel à ses services à raison d'une fois par semaine pour la période d'avril à juin afin de passer l'épareuse au niveau des chemins communaux. Pour les collectivités territoriales et pour répondre à la réglementation de nos assurances il doit être détenteur du CACES tracteur, cela n'existe pas dans le privé mais il est obligatoire dans le public.
La commune prendra bien évidemment à sa charge cette formation.

3. Urbanisme

- Un rdv sera organisé avec Elodie Vienne afin de discuter de la suite donné à son projet de chèvrerie.
- Mr Laffond Julien est venu en mairie pour se renseigner sur la création d'une milleraie sur la commune.
- Un PC modif a été déposé par Mme Saussac Sabrina pour une mise en confirmé, création d'une piscine et son pool house.
- Dépôt d'une DP de la SCI BV Immo, réfection de façade, création d'une pergola et pose d'une enseigne.

4. Projet

Boulangerie

- Dossier en cours pour la boulangerie, le CAUE est venu prendre les mesures pour son dossier afin de monter un cahier des charges à la réalisation de la transformation du bâti.
L'ancienne boulangerie a été remise à la vente.

5. Vote des taux d'impositions

- Mme le Maire présente et donne lecture à l'assemblée de l'état n° 1259 TF de notification des taux d'imposition des taxes foncières.
- Elle précise aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux de la taxe foncière, et ce conformément aux textes suivants :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois des finances annuelles,
Vu l'état n° 1259 TF portant notification des bases nettes d'imposition des taxes foncières revenant à la commune pour l'année 2022,
Vu le produit fiscal attendu cette année, et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre financier du budget de la commune est de 364 648 €.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants :

- taxe foncière (bâti) : 31.13 %
- taxe foncière (non bâti) : 35,06 %

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition 2022 tels qu'ils ont été proposés ci-dessus par Mme Le Maire.

6. Adhésion SEDEL

- Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL ENERGIE.

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'une « conseiller(e) énergie partagé(e) », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et les services proposés par le Parc permettent aux collectivités adhérentes de maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergie de façon efficace (bilan global 10 ans SEDEL disponible sur demande)

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...). Le taux d'accès à des subventions pour réaliser des travaux de rénovation est également supérieur lorsqu'une commune est dans le dispositif SEDEL ENERGIE. Aussi, le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Proposition de renouvellement de l'adhésion

Après en avoir présenté le contexte, Madame le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon.

Un projet d'avenant permettant de prolonger l'adhésion au service est proposée, il précise :

- Le maintien du tarif annuel d'adhésion à 2,10 €/habitant,
- La prolongation de la convention sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

Les autres modalités de la convention d'origine sont maintenues.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025, d'inscrire au budget le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune et autorise le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision

7. Convention de maintenance des Hydrants

- Suite au rachat de la société SMMI avec qui nous avons une convention pour la maintenance des poteaux incendie ;

La commune doit renouveler et signer une nouvelle convention afin de respecter l'arrêté préfectoral du 20/02/2019.

La société PRO BORNE INCENDIE a répondu à notre appel d'offre, aucune autre entreprise n'a répondu. Mme le Maire donne lecture du nouveau contrat, celui-ci est sur une durée de 4 ans avec les couts annuels de chaque prestation :

TRAVAUX PBI	ANNEE	PRIX UNITAIRE HT	QTE	TOTAL TTC
5.2.2 Contrôles techniques périodiques	2022	42	22	1108.80€
5.2.3 Reconnaissances opérationnelles actions de maintenance	2023	22	22	580.80€
5.2.2 Contrôles techniques périodiques	2024	42	22	1108.80€
5.2.3 Reconnaissances opérationnelles actions de maintenance	2025	22	22	580.80€

Mme le maire demande à son conseil municipal de se prononcer,le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte la nouvelle convention et autorise Mme Le Maire à la signer.

8. Elections

- Le tableau des permanences du bureau des élections sera envoyé par mail aux élus.

RESPONSABLE		GENEVIEVE JEAN		RESPONSABLE		GREGORY RISBOURG	
HORAIRE				HORAIRE			
8H-11H		Rémy Vincent Laure		14H-17H		Patricia Patrick Corinne	
11H-14H		Laure Josiane Claude		17H-19H		Jérôme Frédéric Sandrine	
DEPOUILLEMENT 19H							
1ERE TABLE						GREG RISBOURG	
SCRUTATEURS		NICOLAS ARNAUD CORINNE BARADEL JEAN LUC BARTS					
ANNONCEUR		LAURE ARNAUD PATRICK PEYTHIEUX		REMY FRANCESCHI PATRICIA BRESSIER		CLAUDE VIRETTI	
2EME TABLE						GENEVIEVE JEAN	
SCRUTATEURS		EMILIE PIETRINI XAVIER PIROVANO VIVIANE FRANCESCHI					
ANNONCEUR		FRED GOIRAND JOSIANE ROCHE		SANDRINE VALLECALLE VINCENT AGNES		JEROME BLANC	
SECRETAIRE		CESBRON AUDREY					
REONSABLE		GENEVIEVE JEAN					

9. Ressources Humaines

- Le conseil municipal demande à Pauline Vaquer de sortir de la pièce et cette partie du conseil sera en huis clos.

10. Commissions municipales et extra-municipales.

Aide sociale

- La Mairie de Cabrières d'Aigues et l'association de téléassistance des personnes PRESENCE VERTE Alpes Vallée du Rhône,
 - se reconnaissant une même philosophie humanitaire et sociale fondée sur la responsabilité et l'autonomie des individus
 - considérant la convergence de leurs orientations dans le domaine du maintien à domicile des personnes handicapées âgées ou isolées
 - conviennent que la mise en place d'un système de téléassistance est susceptible d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Le Prescripteur décide de renouveler la proposition du service de téléassistance PRESENCE VERTE aux habitants de la commune.

Dans ce cadre, il entend s'adresser à l'Association PRESENCE VERTE Alpes Vallée du Rhône. PRESENCE VERTE a pour objet de promouvoir un système de téléassistance des personnes, permettant aux abonnés d'alerter immédiatement en cas de besoin par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente des alarmes.

Mme Le Maire demande à son conseil de se prononcer pour l'autoriser à signer la convention pour une durée de 3 ans qui n'engage en aucune contrepartie financière pour la commune.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Présence Verte.

Urbanisme

- Les élus se sont rendus sur place afin de rencontrer Mr et Mme GASHET et Mme LORATOU pour l'emplacement réservé se situant près de leur habitation, il s'agit d'un passage piétonnier qui relie la montée du château au chemin des grès, le conseil se pose donc la question de la réelle utilité publique ce cet emplacement, après un tour de table, le conseil passe au vote afin de délibérer pour supprimer l'emplacement réservé n° 2 à la prochaine modification du PLU.

14 POUR

1 ABSTENTION

- Les travaux des Terrasses de Cabrières d'Aigues débuteront mi-avril. Les riverains vont être informés par courrier.

ONF

- Reprise de la coupe DFCI de 100m3 à 15€ le m3.

PNRL

- Le parc doit venir en mairie le 5 mai afin de présenter le label Libellules pour lequel la commune s'est doté de 2 libellules pour la période de 2019 à 2021.

11. Questions diverses.

- Prochain conseil le lundi 9 mai.
- Les riverains du quartier du château et des Jourdans se plaignent du stationnement gênant, les gendarmes ont été prévenus.
- Une boîte à livres doit être créée

SEANCE LEVEE A 21H30